



Ce guide a pour but de sensibiliser le public à la qualité du patrimoine de la Reconstruction de Vire, afin de le préserver et de le restaurer dans le respect de ses caractéristiques d'origine. Il définit les prescriptions architecturales à mettre en œuvre dans le cas de travaux portant sur l'aspect extérieur des constructions.

Toutes modifications de l'aspect extérieur des immeubles situés à l'intérieur du secteur d'application, doivent tenir compte de ces prescriptions, ainsi que des règles d'urbanisme en vigueur. Dans tous les cas, elles seront soumises, soit à «déclaration préalable de travaux», soit à «permis de construire».

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis dès lors que les travaux se situeront dans le périmètre de protection au titre des monuments historiques et des sites protégés.

En cas d'extension ou d'intervention sur des immeubles pour lesquelles ces prescriptions s'avèrent impossibles à appliquer pour des raisons techniques ou économiques, il convient de rencontrer le Service Urbanisme de Vire Normandie, l'Architecte des Bâtiments de France, ou bien l'architecte conseiller du CAUE du Calvados, afin de trouver une solution adaptée.

VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS ? VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER

Service urbanisme de VIRE NORMANDIE
02 31 66 27 90 — urbanisme@virenormandie.fr

CAUE du Calvados
02 31 15 59 60 — contact@caue14.fr
Permanences à Vire de l'architecte conseiller: 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 10h à 12h

UDAP du Calvados
02 31 15 61 00
Permanences à Vire de l'Architecte des Bâtiments de France : 2^{ème} mardi de 10h à 12h

ÉDIFICES SINGULIERS

- 1- Cabinet dentaire, ancienne école, rue Chênedollé
- 2- Ancien garage Laisney, rue André Halbout — Claude Herpe & Raymond David, architectes
- 3- Hôtel de ville — Claude Herpe & Raymond David, architectes
- 4- Immeuble, place du Champ de Foire — Claude Herpe & Raymond David, architectes
- 5- Ancienne imprimerie, angle rue V. Hunger et rue de Neufbourg
- 6- Immeuble, rue André Halbout
- 7- La Poste, rue aux Fèvres — René Lecourt, architecte
- 8- Espace H. Lesage, ancienne bibliothèque, rue des Halles — Claude Herpe & Raymond David, architectes
- 9- Immeuble, rue André Halbout
- 10- Immeuble, angle rue Armand Gasté et rue Turpin — Alix Sorin, architecte
- 11- Collège Maupas — Claude Herpe & Raymond David, architecte



CAUE du Calvados
28 rue Jean eudes
14000 CAEN
02 31 15 59 60 — caue14.fr



VIRE NORMANDIE
Hôtel de ville, 11 rue Deslongrais, VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
02 31 66 60 00 — ville-vire.fr

QUELQUES ÉDIFICES SINGULIERS

Conçus dans le pur respect des caractéristiques architecturales des typologies auxquelles ils appartiennent, ces édifices doivent leur caractère insolite à leur écriture architecturale, à l'emploi d'une couleur ou à l'utilisation d'un matériau particulier.



PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION VIRE

Conception et réalisation : CAUE du Calvados — Photos CAUE du Calvados, sauf mention contraire — Tous droits réservés — Alix Sorin, architecte — © Philippe Delval, Caen

UNE DIVERSITÉ ARCHITECTURALE REMARQUABLE

Les bombardements du 6 juin 1944 ont détruit la quasi-totalité de Vire. Dès 1946, l'urbaniste Marcel Clot est nommé pour concevoir un nouveau plan d'aménagement de la ville.

Traduisant un nouvel esprit de modernité, ce plan définissait les règles urbaines et architecturales dans une logique de fonctionnalité, d'homogénéité, de densité et de confort.

La Reconstruction a duré une vingtaine d'années. La première pierre a été posée le 25 février 1949 à l'angle de la rue Chaussée et de la rue de l'Ancienne Poissonnerie, et la bibliothèque, dernier grand édifice public à être réédifié, a été ouverte le 4 décembre 1964.

Elle a généré différentes typologies architecturales caractéristiques du centre de Vire, qui constitue d'un ensemble architectural harmonieux.

La qualité et le caractère des édifices de la Reconstruction sont intimement liés aux matériaux utilisés et aux détails de composition des façades qui démontrent la richesse du vocabulaire architectural déployé par les maîtres d'œuvre de l'époque. En témoigne l'inscription de l'Hôtel de Ville au titre des monuments historiques le 5 juillet 2010.

Les édifices de la Reconstruction doivent être préservés et restaurés afin de sauvegarder ce patrimoine remarquable du XX^{ème} siècle.

La Reconstruction dite "TRADITIONNELLE"

Immeuble rue Saulnerie — Jean-Louis Humbaire, architecte



Initiée par l'architecte Marcel Chappay, entre 1946 et 1949, elle est composée d'îlots fermés et d'immeubles individualisés d'inspiration classique. Elle suit les règles de composition traditionnelle et régionaliste.

Cette typologie se traduit par l'utilisation du granite pour les façades sur rue, de moellons enduits sur les façades arrières, de toits à deux pans en ardoises, de bandeaux saillants, de lucarnes, de frontons, d'attiques (étage de proportions moindres) ...

La Reconstruction dite "MODERNE"

Immeuble rue du Haut Chemin — Claude Herpe & Raymond David, architectes



Développée à partir de 1949 par les architectes Claude Herpe et Raymond David, elle s'inscrit dans une logique de rationalité constructive, de coût et d'organisation. Les nouvelles constructions de style radicalement moderne et novateur, dans un objectif d'ensoleillement, d'aération et de confort.

L'emploi de procédés de construction nouveaux, tels que le béton armé, les panneaux de parements préfabriqués et les charpentes métalliques permettent la réalisation d'immeubles de plus grande envergure et l'accélération de la construction du parc de logement.

Cette architecture "moderne" se traduit à Vire par l'utilisation de matériaux bruts, de galeries couvertes en porte-à-faux, de toits-terrasses, de balcons saillants, de loggias, de hublots ou de pavés de verre, de parements de béton divers et de modénatures.

La Reconstruction dite "HYBRIDE"

Ensemble rue Girard — Jean-Louis Humbaire, architecte



De ces deux grandes typologies découlent des architectures "hybrides".

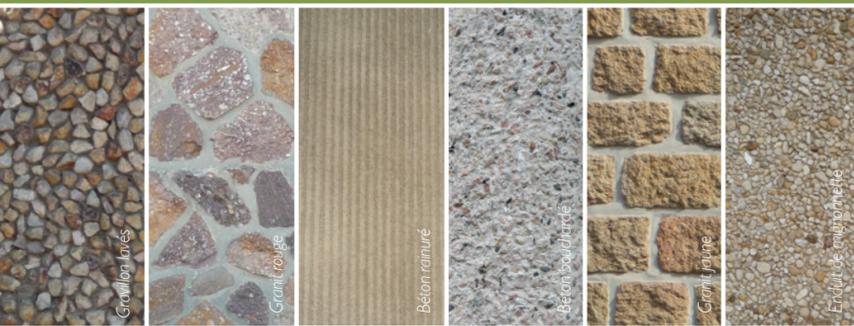
Empreintes de ces deux styles, elles ont une écriture proche de celles des immeubles traditionnels par leur toiture en ardoise ou l'utilisation du granite, mais par certains aspects, comme les gabarits et les matériaux, elles sont d'inspiration moderne.

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES BATIMENTS



Vire Normandie

LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



LES PAREMENTS

Les façades des bâtiments de la Reconstruction présentent une grande variété de parements de granit et de bétons. Le granit était utilisé généralement en pierre de taille sur les façades principales et en moellons sur les façades arrière. Les bétons étaient employés en remplissage, en structure poteaux/poutres ou pour la réalisation de modénatures. Leurs finitions se déclinent sous divers aspects : brut de décoffrage, bouchardé, gravillons lavés ou mignonnette, enduit ciment lisse ou avec coloration des liants ...

Les bétons qui présentent une finition bouchardée ou en gravillons lavés seront restaurés ou restitués dans leurs aspect, texture et coloration d'origine par une intervention soignée et un procédé adapté. Les joints entre les panneaux de béton et les faux joints seront conservés ou restitués.

Dans le cas d'éléments de façade dont la finition d'origine est en enduit ciment lisse, une peinture pourra être utilisée dès lors qu'elle s'applique à l'ensemble de l'immeuble ou de la façade sur rue. Les teintes choisies seront en harmonie avec celles des matériaux d'origine.

Les façades en granit seront soigneusement nettoyées et rejointoyées au mortier de chaux, au nu ou en retrait du parement. D'une manière générale, il conviendra d'éviter les joints trop clairs en cas de rejointoiement.

Les pierres de taille et les moellons trop dégradés seront remplacés par des pierres de même nature.

Dans tous les cas, les bardages des façades et des pignons sont interdits.

En cas de dégradation importante ou d'une isolation par l'extérieur, une façade pourra être entièrement ravalée dès lors que la nouvelle finition se rapprochera au maximum de la texture, des teintes et des proportions du parement d'origine.

LES MODÉNATURES

La diversité des modénatures participe à la qualité des façades et caractérise l'architecture de la Reconstruction à Vire. Ainsi, les encadrements des portes et fenêtres, les bandeaux, les corniches rythment les façades et leur apportent relief et singularité.

Les modénatures sont des éléments essentiels, qu'il est important de sauvegarder.

Les modénatures et les détails architecturaux présents initialement sur la façade seront strictement conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.



LES PORTES

Les portes identifient et personnalisent les entrées des immeubles et des maisons. Elles sont traditionnellement en bois ou en métal et leurs dessins apportent finesse et caractère à la façade. Il est donc essentiel de préserver leur diversité.

Les portes seront restaurées ou remplacées par des ouvrages à l'identique ou similaires et traitées dans une teinte soutenue, autre que blanche.



LES BAIES

Les ouvertures, composées de grands vantaux verticaux, ont été conçues afin d'optimiser la luminosité des logements et d'apporter une cohérence d'écriture aux façades.

Les baies seront restaurées ou remplacées par des éléments identiques aux proportions d'origine. Sur une même façade, toutes les menuiseries des étages auront la même couleur, souvent blanche, et seront du même type. Les petits bois seront collés et non intégrés dans le vitrage.

Les châssis dits "de rénovation" sont interdits.

LES VOILETS D'OCCULTATION

L'occultation des baies s'effectuait par des persiennes métalliques ou des stores en bois. Ces systèmes judicieusement intégrés ne réduisaient pas la surface vitrée des ouvertures.

Dans le cas où l'immeuble est doté de persiennes, celles-ci devront être conservées et restaurées, ou bien remplacées par des volets brisés, repliés dans l'embrasure de la baie. Les volets battants sont interdits.

Si la solution des volets roulants est choisie, les coffres seront placés à l'intérieur des logements pour ne pas être visibles en façade.

LES PAVÉS DE VERRE

L'emploi des pavés de verre est symptomatique de la période de la Reconstruction. Bien souvent utilisés pour l'éclairage des cages d'escalier ou des parties communes, ils sont des éléments essentiels du vocabulaire de l'architecture "moderne".

Les pavés de verre seront conservés ou remplacés à l'identique. Dans le cadre d'un ravalement, les joints seront de couleur grise. Ils devront être sablés et ne pourront pas être peints.



LES BALCONS ET LES LOGGIAS

Les balcons et les loggias étaient caractéristiques des immeubles issus du "mouvement moderne". Ces volumes, ajoutés ou soustraits à la façade grâce aux techniques du béton armé, rythment les façades et les rues.

Afin de conserver ce rythme lié aux jeux d'ombres et de profondeurs sur la façade, les loggias ne pourront pas être fermées.

LA TOITURE

La plus grande partie des toitures de Vire était en ardoises pour l'architecture "traditionnelle" et en zinc pour l'architecture "moderne".

Les toitures d'ardoises seront refaites avec des ardoises naturelles ou synthétiques, posées de manière traditionnelle.

Les toitures de zinc seront refaites avec des plaques de zinc suivant les techniques développées traditionnellement à Vire.

Le système d'égout de toiture à retenir est variable, il dépend de la présence ou non d'une corniche et de la typologie architecturale à laquelle se rattache la construction.

Les façades des toitures seront réalisés par des bandes de zinc pliées.

LES GARDE-CORPS

Au même titre que les portes, les garde-corps en fer forgé, en acier ou en fonte, étaient des éléments de détail auxquels les architectes ont accordé un soin particulier.

Travaillés à partir de dessins géométriques simples, ils étaient généralement peints dans une teinte soutenue.

Les garde-corps d'origine seront conservés et restaurés à l'identique.

Dans le cas où les garde-corps d'origine auraient disparu, ils seront reconstitués à l'identique ou en accord avec le caractère de la typologie architecturale de la façade.

La mise aux normes éventuelle, par exemple le rehaussement pour respect de la hauteur réglementaire, devra s'inspirer du dessin d'origine.

Pour préserver l'homogénéité du bâtiment, toute opération de rénovation ou de changement de garde-corps, de forme ou de teinte, devra s'étendre à l'ensemble de l'immeuble.

LES SOUCHES DE CHEMINÉES

Les souches de cheminées étaient le plus souvent réalisées en maçonnerie enduite de ciment lisse. Leurs formes et matériaux participaient à la qualité de la silhouette des constructions dans le Bocage.

Elles devront être refaites suivant les techniques et les teintes d'origine.

En conséquence, le bardage, l'essentage ou le collage de matériaux d'étanchéité sont interdits.

LES LUCARNES

Les lucarnes étaient pour la plupart maçonnées et enduites. Dans le cas des immeubles "traditionnels", elles pouvaient être en pierres apparentes.

Les travaux de restauration consisteront en un nettoyage des maçonneries. Les jouées, parties latérales des lucarnes souvent dressées en ardoises, seront refaites à l'identique.

LES FENÊTRES DE TOIT

Utilisées généralement pour l'éclairage des combles perdus, elles étaient de petites dimensions et peu employées.

En cas de nouvelle installation en façade avant ou perçue de loin, elles devront être de proportions plus hautes que larges, et positionnées dans l'axe des fenêtres des étages inférieurs. En façade arrière, les fenêtres de toit pourront avoir une taille plus importante ou être constituées de verrières, sous réserve que l'ossature métallique de celles-ci soit de couleur identique au reste de la couverture.

Un seul niveau de fenêtres de toit sera autorisé par rampant de toiture, et celui-ci devra se situer en partie basse de la pente. Elles devront être encadrées dans le pan de couverture et ne pas former de saillie.

LES CLÔTURES

Les clôtures sur rue étaient relativement rares. Elles étaient en général composées d'un muret bas en maçonnerie apparente ou enduite, en accord avec le revêtement de la construction. Ce muret est parfois surmonté d'une grille ou d'un barreaudage métallique peint dans un coloris soutenu.

Les ferronneries des clôtures existantes devront être conservées et renouvelées selon le même procédé que pour les garde-corps.

Dans le cas où les clôtures seraient trop endommagées, elles seront remplacées par un modèle de préférence métallique, travaillé avec un dessin géométrique cohérent avec le style de la Reconstruction.

Les clôtures réalisées à l'aide d'éléments de béton préfabriqué, de PVC, ou encore de grillage sont interdites.

